

Dépôt : Meris Sehovic

Luxembourg, le 22 janvier 2025



MOTION

Gestion gouvernementale des politiques d'asile et des conditions d'accueil

La Chambre des député-e-s,


Considérant

- que des témoignages multiples font état d'expulsions de demandeur.e.s de protection internationale débouté.e.s, y compris des familles avec enfants en bas âge, des structures d'hébergement gérées par l'Office national de l'accueil (ONA), plongeant ces personnes dans une situation d'extrême précarité ;
- que l'augmentation du nombre de demandeur.e.s de protection internationale sans abri reflète des carences graves et inacceptables dans la politique d'accueil du gouvernement;
- que la mise en œuvre de la « Maison de retour » semble insuffisamment préparée et adaptée pour gérer la complexité des situations individuelles des demandeur.e.s de protection internationale débouté.e.s en vue de leur retour dans leur pays d'origine ;
- que le rapport annuel de l'année 2022 de l'OKAJU constate que les structures d'hébergement pour demandeur.e.s de protection internationale ne sont souvent pas adaptées aux besoins des enfants ;
- que les procédures administratives au Ministère des Affaires intérieures, notamment pour les demandes de regroupement familial et l'octroi de titres de séjour, accusent des retards importants, laissant les personnes concernées dans une incertitude prolongée ;
- que ces retards administratifs peuvent avoir des répercussions significatives sur la vie familiale, la stabilité et l'intégration sociale des personnes concernées en attente de décision.

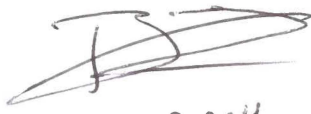
Invite le gouvernement à


- suspendre immédiatement toute expulsion de demandeur.e.s de protection internationale vulnérables, et particulièrement d'enfants, des structures d'hébergement gérées par l'ONA ;
- accélérer la création et la construction de nouvelles structures d'hébergement pour les demandeur.e.s de protection internationale, afin de garantir des conditions d'hébergement dignes et adaptées, en tenant compte des besoins spécifiques des familles, des mineur.e.s non accompagné.e.s et des personnes vulnérables ;
- de collecter et de fournir chaque mois à la Chambre des Député.e.s et au public des statistiques précises et détaillées sur :
 - o le nombre total de demandeur.e.s de protection internationale dont l'hébergement a été résilié unilatéralement par l'ONA, avec une ventilation par âge, genre et situation familiale ;
 - o le nombre de procédures de déguerpissement entamées par l'ONA, avec une ventilation par âge, genre et situation familiale ;
 - o le nombre de personnes qui ont été accueillies à la « Maison de retour » depuis septembre 2024, avec une ventilation par âge, genre et situation familiale ;
 - o le nombre de personnes qui ont été retenues au Centre de rétention, avec une ventilation par âge, genre, situation familiale et statut administratif ;
- assurer des échanges réguliers avec les représentant.e.s de la société civile œuvrant dans le domaine d'asile et de migration sur les politiques d'asile, d'accueil et d'intégration.


Signatures :

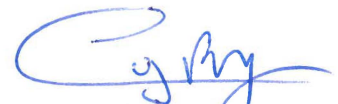

MERIS ŠEHOVIĆ



TAINA BOFFERDING


Marc BAUM


Jelle Wolfring


Sven CLEMENS


Liz Roca


Sam Tauson